

## Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 7 novembre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation2 p. (11r, 12r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 7 novembre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48636>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 novembre 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

## Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur un jugement du tribunal de Vervins concernant la répartition financière de la valeur de la communauté de biens entre Godin et la communauté Godin-Lemaire : Godin craint qu'Esther Lemaire puisse l'obliger à abandonner ses établissements ; il refuse que les brevets soient compris dans la vente.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

1

Versailles 7 juill

Monsieur Larue,

Je suis surpris que vous ne  
me ayez pas envoyé le dispositif du  
jugement de Sterns.

Je reçois de M. Gribel une note  
fort confuse dans laquelle il me dit  
que 47 parts seraient attribuées à  
la communauté et 138 à mes  
représ. Cela ne me permet pas  
d'apprécier les conséquences du  
jugement puisque il peut y avoir  
d'autres dispositions modificatives  
de celles-ci.

Néanmoins cela me permet  
d'entrevoir que Mad<sup>e</sup> Godin pourra  
exploiter la situation et m'obliger  
même à abandonner mes établissem-  
ents.

Ce qui fait que je vous écris,  
c'est que M. Gribel me dit que

le jugement affirme que je ne réserve rien de mes brevets : cela ne serait pas conforme à mes conclusions, car si j'ai proposé de céder que l'usage de mes brevets m'a été en exploitation jusqu'en 1846, brevets dont les N° se trouvent énumérés dans les conclusions.

Il serait inadmissible que les brevets dont l'état pratique se fait encore au ce moment présent n'eût compris dans la partie

Veuillez agréer, Monsieur,  
mes civilités

Godin